



PRÉFET DU CANTAL



Direction départementale
des Territoires

Service Environnement

Unité Nature et Biodiversité

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT

Tél. : 04 63 27 66 21

Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR8301057 – « Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène »

Réunion du 10 décembre 2018 à Mauriac

Assistaient à ce comité de pilotage :

Membres représentant les services de l'Etat :

Mme Nathalie GUILLOT-JUIN	Sous-Préfet de Mauriac
Mme Béatrice JOUBERT	DDT 15, Service Environnement
ADC Grégory GLORIEUX	Gendarmerie, Mauriac
M. Thomas DARNIS	ONF

Membres représentants les collectivités territoriales et leurs groupements :

Aucun membre présent

Membres représentants les propriétaires, usagers et socio-professionnels :

Mme Anne-Sophie DE PIERI	LPO Auvergne, structure animatrice du site Natura 2000
M. Arnaud LAFON	Fédération de Chasse du Cantal
M. Michel ROUX	Association ADEL, FRANE
M. Michel COUSSERAND	Président de l'association ADEL, FRANE
M. Francis MONTEIL	Association ADEL, FRANE

Membres ou personnes excusés :

Mme la directrice, DDCSPP ; M. Pantarotto, AFB 15 ; M. Nigou, Chambre d'agriculture ; E. Dupuy, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne ; M. Leymonie, président de la communauté de communes du Pays de Mauriac ; M. Flagel, Président du syndicat des jeunes agriculteurs ; Maire de la commune de Arches ; Mme Birard, Syndicat Mixte du PNRVA ; M. Bony, Conseil départemental du Cantal ; Mme Gibert-Pacault, CNPF.

Cette réunion est présidée par Mme le sous-préfet de Mauriac. Elle constate qu'il y a beaucoup d'excusés et aucun élu. Le Compte-rendu sera transmis à l'ensemble des membres du COPIIL comme fait habituellement.

Elle laisse la parole aux animateurs du site Natura 2000 pour se présenter et dérouler la présentation.

Mme de Pieri se présente et explique que la LPO Auvergne est animateur du site depuis 2015 avec une sous-traitance de l'ONF pour certaines actions. M. Darnis se présente également.

Le diaporama projeté en séance est téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat dans le Cantal dans la rubrique « compte-rendu de COPIIL » de la page suivante :

<http://gorgesdeladordogne.n2000.fr/sites-des-gorges-de-la-dordogne/site-dordogne-auze-sumene/documents-telechargeables>

1 - Rappels sur le site Natura 2000 et des objectifs du DOCOB :

Mme De Pieri présente le déroulement de la séance et rappelle quelques informations générales concernant le site.

M. Darnis présente les éléments issus du diagnostic environnemental et rappelle l'intérêt des 10 habitats d'intérêts communautaires présents dans le site et les 7 espèces animales d'intérêts communautaires,

Il est fait mention de la régression très forte des écrevisses à pattes blanches. Elle est due aux écrevisses américaines et à la peste de l'écrevisse qu'elles transmettent à l'écrevisse locale.

2 - Bilan 2017-2018 :

M. Darnis présente les **actions réalisées par l'ONF lors de l'animation du site en 2017 et 2018**. Il aborde notamment le suivi de l'État de conservation des habitats forestiers.

Ce travail a été réalisé pour répondre à la nécessité de rapportage européen tous les 6 ans à la commission européenne et afin de voir l'évolution des milieux.

En 2017, 26 placettes ont été inventoriées sur la vallée de l'Auze. Le travail sur le reste du site n'a pas été réalisé en 2018. Il le sera sur l'animation 2019 et 2020.

Mme De Pieri présente les **actions menées en 2017 et 2018** dans le cadre de l'animation du site. Elle aborde les sujets suivants :

– Communication

Le site internet est mis à jour régulièrement avec des informations locales.
<http://gorgesdeladordogne.n2000.fr>

En 2017 une animation a été organisée à la Maison de la forêt de Miers. Elle s'est présentée sous la forme d'une conférence et soirée découverte des chauves-souris.

En 2018 les élèves de l'école de Mauriac ont bénéficié d'une animation de découverte du monde des chauve-souris.

Il a été demandé à quelle période il ne fallait surtout pas déranger les chauves souris. Les animateurs ont répondu que les deux périodes les plus sensibles étaient :

- la période de mise-bas et allaitement : juin/juillet
- et la période d'hibernation : où elles peuvent se réveiller facilement et mourir de faim.

La question de l'impact réchauffement climatique a également été soulevée. Bien qu'aucune étude spécifique n'ait été menée, il semble que les chauves-souris s'endorment plus tardivement dans la saison. Il y a peu d'impact lors de l'hibernation, car elles sont dans des endroits où la température est stable comme des grottes ou des cavités où il fait environ 10°-13°C. Cette affirmation est moins valable pour les espèces qui hibernent en forêt où il est plus difficile de suivre leur activité.

M. Darnis : il existe un protocole lancé par le MNHN depuis 2004 : suivi « Vigi chiro », qui permet le suivi des espèces communes en France. Les premiers résultats tendent à montrer des chutes des populations de toutes les espèces communes. Cette chute est probablement due à la raréfaction de leurs habitats ainsi que de leur nourriture, les insectes.

Les gorges de la Dordogne sont encore des milieux assez préservés avec des pratiques extensives de l'agriculture.

Il a été demandé si les anciens tunnels ferroviaires fermées pouvaient offrir un milieu favorable à ces espèces. Mme de Pieri a répondu qu'au nord des gorges de la Dordogne, au niveau du Chavanon, ce milieu est très prisé par les chauve-souris.

M. Darnis précise que si les tunnels sont trop courts et trop ouverts, les courants d'airs compliquent l'hibernation des chauve-souris.

- Mesures contractuelles :

Chartes Natura 2000 :

L'ONF a signé la charte sur l'ensemble des parcelles domaniales du site pour un total de 330ha.

M. Lafon s'interroge sur les engagements de cette charte. M. Darnis donne des exemples d'engagements pris :

- ne pas intervenir sur les habitats d'intérêt communautaires et prioritaires : exemples les éboulis.
- replanter des essences autochtones après les coupes.
- respecter les périodes de nidification pour programmer les travaux en dehors de celle-ci sur les secteurs à enjeux.

Il est demandé si la chasse est interdite lorsque l'on s'engage dans une charte Natura 2000. Mme de Pieri répond que Natura 2000 ne réglemente pas la chasse.

Contrat Natura 2000 :

Aucun particulier ne s'est manifesté suite au courrier envoyé en 2016.

EDF a répondu favorablement et souhaite s'engager dans une démarche de protection de l'environnement sur ses parcelles. Une partie des parcelles relève du domaine privé et une autre partie concerne le domaine concédé de l'État (en gestion par EDF). La visite de toutes ces parcelles est en cours. Il est prévu de faire signer la charte, voir de monter un contrat bois sénescents pour créer des îlots de vieillissement.

En 2017, une animation pour les propriétaires forestiers a été organisée avec le CNPF. Deux propriétaires avec des parcelles sur le site sont intéressés par un contrat Natura 2000

La question de la fiabilité du cadastre est abordée.

Mme de Pieri répond qu'il y a deux gros freins à la mise en œuvre de contrats sur les gorges :

- la multiplication de petites parcelles,
- et le fait que les cadastres sont peu mis à jour. Environ un quart des courriers envoyés reviennent pour défaut d'adresse.

Un travail sur les landes est en cours dans le cadre de l'animation sur la ZPS Dordogne. Une dizaine de zones intéressantes ont été identifiées dans la ZSC Gorges de la Dordogne, de l'Auze et de la Sumène.

M. Darnis présente les travaux réalisés dans le cadre du contrat Natura 2000 déposé par l'ONF sur la Maison et grange du Pestre pour améliorer l'accueil des chauves-souris.

L'ONF a pris en charge le gros œuvre et le contrat Natura 2000, les aménagements pour les chauves souris. Les travaux se sont terminés début décembre 2018.

Il est demandé quel comportement avoir quand une chauve-souris entre dans une habitation. M. Darnis répond qu'il faut commencer par éteindre la lumière, fermer la porte de la pièce et attendre que celle-ci trouve la sortie toute seule. Elles ne connaissent pas la pièce et peuvent mettre un peu de temps à sortir.

Travaux hors contrat :

En 2016 la LPO Auvergne avait pris l'attache du Conservatoire Botanique National du Massif Central pour traiter une station de Raisin d'Amérique. La LPO a réalisé un arrachage en 2016 ainsi qu'une vérification en 2017 et 2018. L'espèce n'est pas revenue. En 2017 et 2018, d'autres stations ont été cherchées et traitées.

M. Darnis précise qu'il existe maintenant une clause dans le cahier des charges des chantiers de l'ONF : le nettoyage des machines au karcher sur le site pour ne pas disséminer les espèces invasives.

Evaluations des incidences :

La LPO Auvergne a répondu à une dizaine de sollicitations concernant des travaux sur le site. Il y a globalement peu d'impacts sur les espèces du site, essentiellement lié à la période de réalisation des travaux.

Les seuls enjeux concernent les activités motorisées qui sont assez développées dans le secteur. Les impacts peuvent facilement être évités en modifiant les itinéraires.

Sur la pratique sauvage, l'animateur a un rôle d'alerte mais ne peut jouer un rôle de police.

La gestion administrative du site

Mme de Pieri présente les différentes missions administratives liées à la gestion du site ainsi que les budgets de 2017 et 2018(cf diaporama)

Recherche de gîte de la Grande Noctule (chauve-souris) :

M. Darnis présente une étude réalisée sur le site mais en dehors des financements Natura 2000. Cette étude concerne la Grande noctule, découverte en France en 2004. il existe 9 gîtes connus en France dont 4 dans le massif central. Le gîte présent sur le site Natura 2000 est occupé par des mâles répartis dans plusieurs arbres-gîtes.

3 - Perspectives 2019 2021.

L'animation courante du site se poursuivra : promotion des contrats Natura 2000, renouvellement des chartes précédemment engagées, travail avec les mairies pour s'engager dans cette démarche, tenue d'un stand Natura 2000 au cours de la journée des associations de Mauriac ...

Intervention de l'Association ALEP (Association de défense de l'environnement et la nature de Labesette) hors cadre Natura 2000 :

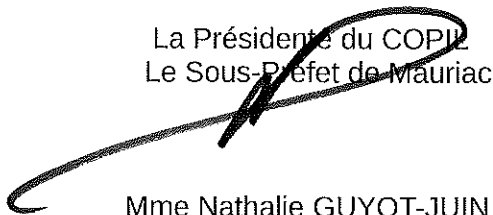
Les adhérents de cette association souhaitent attirer l'attention sur le Silure qui a envahi la retenue de Bort-les-Orgues. Ce super prédateur détruirait l'écosystème aquatique et aurait un impact sur la reproduction de certaines espèces d'oiseaux aquatiques : canards, poules d'eau, ...

Ils souhaitent coordonner une action à large échelle. Ils souhaitent que les individus de cette espèce qui sont pêchés ne soient pas relâchés. Les 3 préfets concernés ont été alertés par la mairesse de Bort les Orgues par courrier. L'association a pour objectif de faire réguler cette espèce.

Mme de Pieri a répondu que Natura 2000 ne permettait pas de répondre à cette demande, mais qu'il était possible d'en faire la demande à la LPO.

Mme la Sous-préfète propose de regarder avec la DDT ce qu'il en est des réflexions au niveau départemental, régional et interrégional.

La Présidente du COPIE
Le Sous-Prefet de Mauriac



Mme Nathalie GUYOT-JUIN